



AVIS PUBLIC – DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Est donné, par le soussigné, à l’effet que le conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire du lundi 2 octobre 2023, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Demande de dérogation mineure visant autoriser le lotissement de 2 lots de 4000 mètres carrés dans la zone RUR-6;
2. Demande de dérogation mineure visant à autoriser la création d’un lot avec un frontage de 0m sur rue, une profondeur intérieure à 75 mètres, un lotissement en zone inondable ainsi que trois entrées de cour sur un même accès dans la zone V-25.

Toute personne désirant des informations sur ces dossiers peut en faire la demande à l’hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie ou en communiquant avec l’inspecteur en bâtiment et environnement, par écrit, à urbanisme@eastman.quebec, ou intervenir auprès du conseil lors de la séance du 2 octobre 2023.

DONNÉ À EASTMAN, ce 15 septembre 2023

Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier